



Groupe Etalement Urbain



15 Décembre 2020



AGORAH - Equipe PRV

DEAL Réunion /SCETE/ USIG2



SOMMAIRE



- 1/ Éléments de compréhension de la nouvelle BD Topo
- 2/ Proposition de nouvelle méthodologie pour le calcul de la tache urbaine
- 3/ Étalement urbain, zéro artificialisation: focus sur d'autres approches méthodologiques
- 4/ Utilisation des données du Groupe Etalement Urbain dans les travaux de l'AGORAH en 2020



Éléments de compréhension de la nouvelle BD Topo



RAPPEL SUR LA BD TOPO



La BD Topo est la modélisation du territoire & de ses infrastructures

- ⇒ Contient une description vectorielle des éléments du territoire et de ses infrastructures
- ⇒ Des éléments regroupés par thématique INSPIRE (administratif, adresses, bâti, hydrographie, lieux nommés, OS, services et activités, transports, zones réglementées)
- ⇒ La version 3.0 de la BD Topo change de structure (thèmes, classes, attributs et valeurs des attributs) par rapport aux versions précédentes
- ⇒ La nouvelle version de la BD Topo modifie le calcul de la **tache urbaine** produite par les services de la DEAL

EVOLUTION DE LA BD TOPO

III- EVOLUTION DE LA BD TOPO



2. Modification du modèle de données

BD TOPO1997

BATIMENT

BATIMENT RELIGIEUX
BATIMENT SURF.
REPERE SURF.
BAT. REL. PCT.
LIMITE TOIT.
REPERE PCT.
RUINE

EQUIPEMENT

ENCEINTE
SALLE SPORT
CIMETIERE
CHAMP TIR
Etc.

BD TOPO 2003

BATI

BATIMENT
CIMETIERE
CONSTR. LINEAIRE
CONTR. PONCTUELLE
CONSTR. SURFACIQUE
PISTE AERODROME
9 PAI (43 natures)
PISTE AERODROME
RESERVOIR
TERRAIN SPORT

SURFACE ACTIVITE
(8 catégories)

BD TOPO 2008

BATI

BATI INDIFFERENCIE
BATI REMARQUABLE
BATI INDUSTRIEL
CIMETIERE
CONSTR. LINEAIRE
CONTR. PONCTUELLE
CONSTR. SURFACIQUE
PISTE AERODROME
RESERVOIR
TERRAIN SPORT

ZONE_ACTIVITE
13 PAI (95 natures)
SURFACE ACTIVITE
(8 catégories)

BD TOPO 2011

BATI

BATI_INDIFFERENCIE
BATI_REMARQUABLE
BATI_INDUSTRIEL
CONST_LEGERE
CIMETIERE
PISTE_AERODROME
RESERVOIR
TERRAIN_SPORT
CONSTR_LINEAIRE
CONSTR_PONCTUELLE
CONSTR_SURFACIQUE

ZONE_ACTIVITE
13 PAI (100 natures)
Nom Usuel
SURFACE ACTIVITE
(8 catégories)



CONSTRUCTION_LEGERE => Structure légère non attachée au sol par l'intermédiaire de fondations ou bâtiment quelconque ouvert sur au moins un côté (terrasse, varangue).

NOM_USUEL => Précise les natures de PAI => Données tabulaire => Utilisé pour les fermes photovoltaïques



EVOLUTION DE LA BD TOPO

BD TOPO 2011

BATI

- BATI_INDIFFERENCIE
- BATI_REMARQUABLE
- BATI_INDUSTRIEL
- CONSTRUCTION_LEGERE

CIMETIERE

PISTE_AERODROME

RESERVOIR

TERRAIN_SPORT

CONSTR_LINEAIRE

CONSTR_PONCTUELLE

CONSTR_SURFACIQUE

ZONE_ACTIVITE

- 13 PAI (100 natures)
- SURFACE_ACTIVITE (8 catégories)

BD TOPO v3

ADMINISTRATIF

ADRESSES

BATI

- BATIMENT (24 natures)
- CONSTRUCTION_SURFACIQUES
- RESERVOIR
- TERRAIN_DE_SPORT
- CIMETIERE
- CONSTRUCTION_LINEAIRE
- CONSTRUCTION_PONCTUELLE
- PYLONE
- LIGNE_OROGRAPHIQUE
- TOPONYME_BATI

HYDROGRAPHIE

LIEUX NOMMES

OCCUPATION DU SOL

SERVICES ET ACTIVITES

- ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_INTERET (86 natures et 150 natures détaillées)
- LIGNE_ELECTRIQUE
- POSTE_DE_TRANSFORMATION
- ERP
- CANALISATION
- TOPONYME_SERVICES_ET_ACTIVITES

TRANSPORT

ZONES REGLEMENTEES

Répartition en 9 thèmes de 59 tables d'informations

Une meilleure qualification des bâtiments et des zones d'activités et d'intérêt

Une données BATI qui intègre les constructions repérées par l'IGN lors de la campagne d'acquisition aéroportée de 2017



Proposition de nouvelle méthodologie pour le calcul de la tache urbaine



MÉTHODOLOGIE ACTUELLE DE CALCUL DE LA TACHE URBAINE

La tache urbaine (donnée DEAL) est une donnée de référence à la Réunion pour la mesure de l'étalement urbain. Elle est calculée depuis 1997 selon une approche morphologique, reposant sur 3 critères :

1) Sélection du bâti à caractère et des surfaces d'activité,

2) Création des zones tampon de 20 m autour des bâtiments,

3) Suppression des poches isolées de moins de 5 bâtiments.

La tache urbaine dite « intermédiaire » calculée par l'AGORAH dans le cadre du suivi des indicateurs environnementaux du Schéma d'Aménagement Régional ajoute à cette même donnée, les nouveaux bâtiments présents dans la base de données du PCI vecteur (cadastre).

MÉTHODOLOGIE ACTUELLE DE CALCUL DE LA TACHE URBAINE

Sélection des bâtiments

Fusion des bâtis durs, légers adjacents de façon à intégrer les terrasses, varangues ect. Aux bâtiments principaux auxquels ils se rattachent

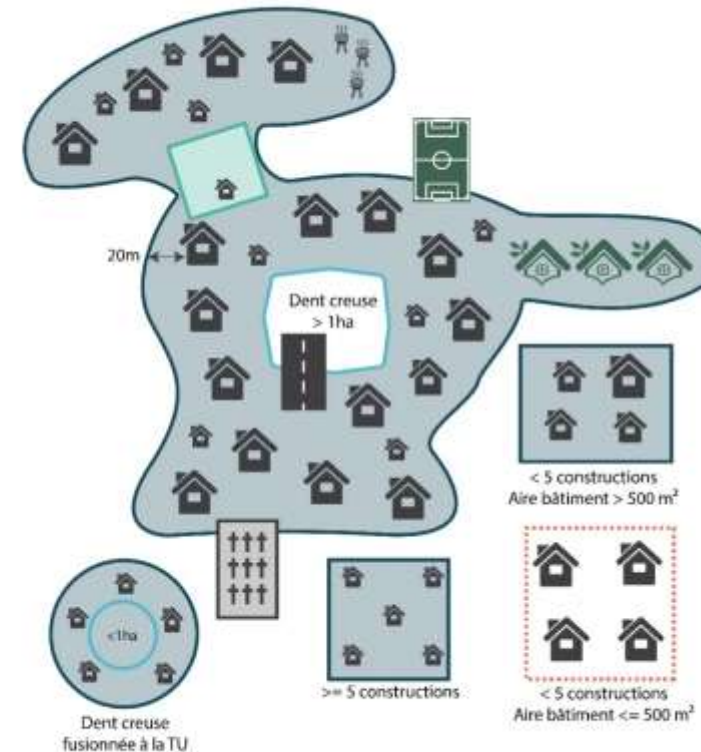
Sélection des zones d'activité

Exclusion enceintes militaires, carrières, centrales photovoltaïques, parc éoliens, équipements sportifs plein air, parc urbains, pêcheries

Création buffer 20m autour des bâtiments fusionnés

Elimination des polygones buffers de – de 5 bâtiments dont la superficie est $< 500 \text{ m}^2$

Suppression des trous de superficie inférieure à 1ha



Couches BD TOPO utilisées

- Bâti (indifférencié, remarquable et industriel)
- Serres agricoles
- Zone industrielle

Nature de surface d'activité BD TOPO non utilisée

- Terrain de sport (dont piscine)
- Surface route & Parking
- Cimetière
- Kiosque

Tache urbaine générée

- Tache urbaine
- Enveloppe urbaine
- Dent creuse
- Buffer non retenue dans la TU



LES PROPOSITIONS POUR LE CALCUL DE LA TACHE URBAINE

Méthodologie actuelle

Sélection des bâtiments

Fusion des bâtis durs, légers adjacents de façon à intégrer les terrasses, varangues ect. Aux bâtiments principaux auxquels ils se rattachent



Sélection des zones d'activité

Exclusion enceintes militaires, carrières, centrales photovoltaïques, parc éoliens, équipements sportifs plein air, parc urbains, pêcheries

Méthodologie s'appuyant sur les nouveautés de la BD_TOPO v3

Sélection des bâtiments

Exclusion des serres, des kiosques

Fusion des bâtis durs, légers adjacents de façon à intégrer les terrasses, varangues ect. Aux bâtiments principaux auxquels ils se rattachent



Sélection des zones d'activité

Exclusion enceintes militaires, carrières, centrales photovoltaïques, parc éoliens, équipements sportifs plein air, parc urbains, pêcheries, **zones industrielles (sauf Port est & Ouest)**

Intégration des aérodomes

Intégration des cimetières (sans buffer)

Exclusion des superficie < 500 m2

Création buffer 20m autour des bâtiments fusionnés



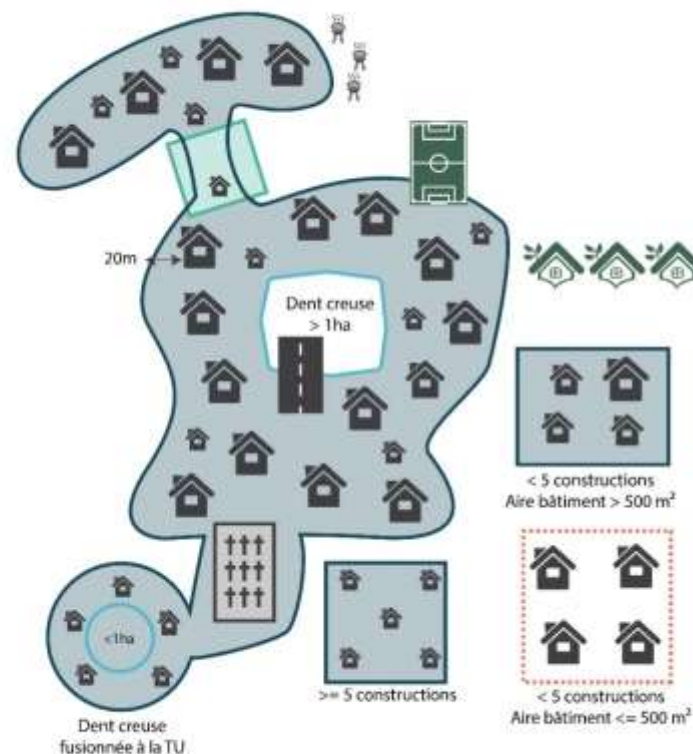
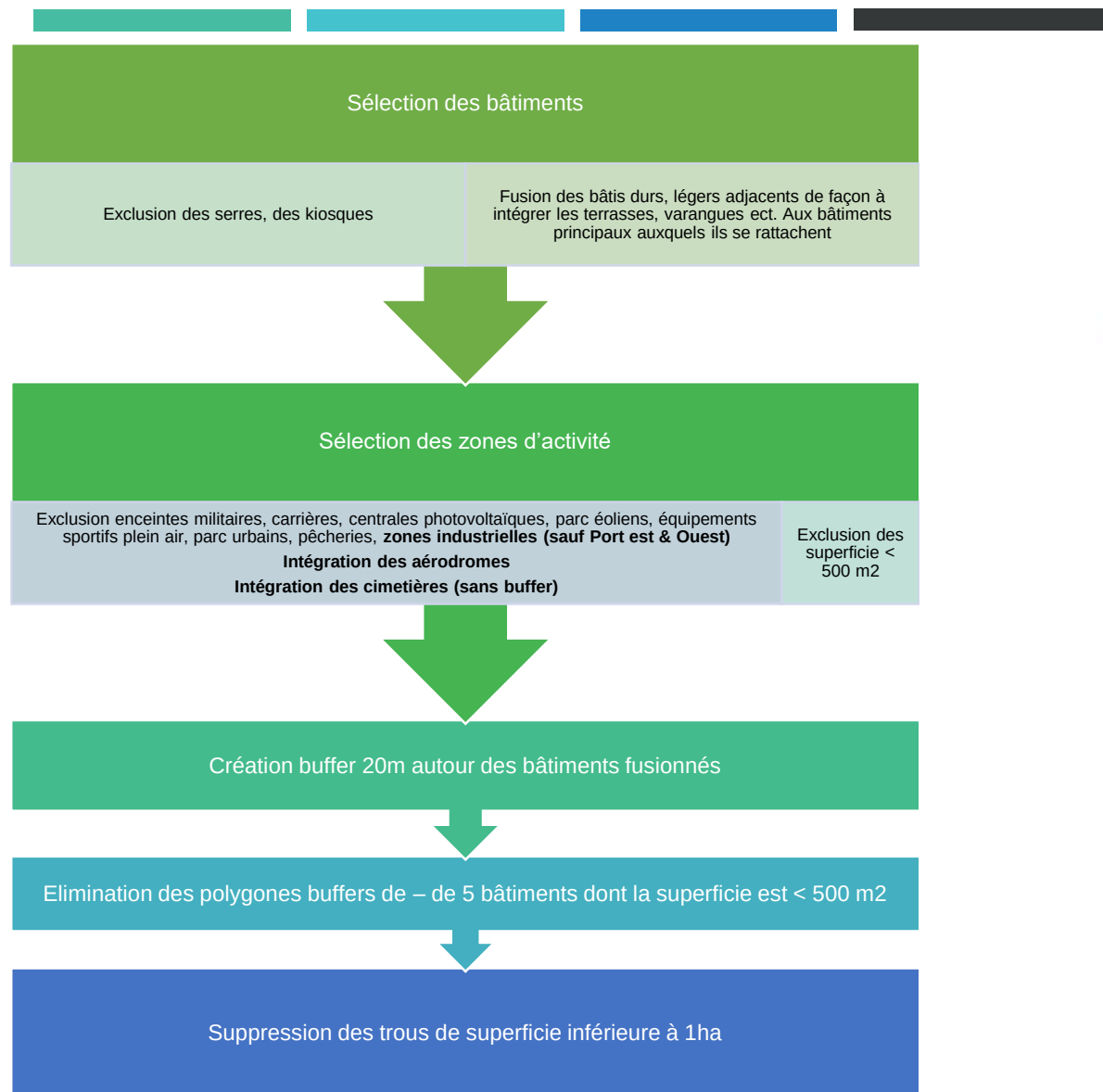
Elimination des polygones buffers de – de 5 bâtiments dont la superficie est < 500 m2



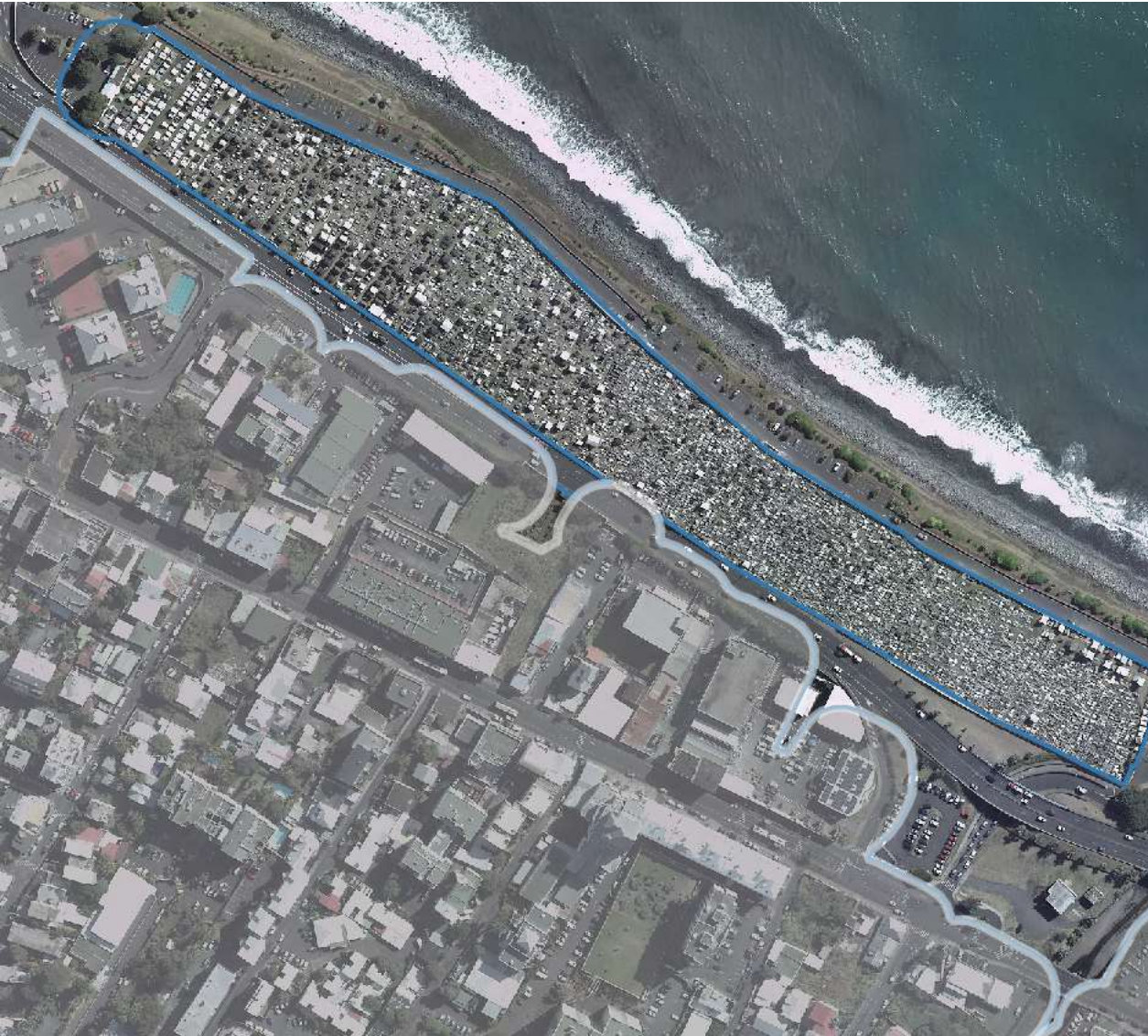
Suppression des trous de superficie inférieure à 1ha



LES PROPOSITIONS POUR LE CALCUL DE LA TACHE URBAINE



ZOOM COMPARATIF SUR LES TACHES URBAINES 2017 & 2017 BIS



Intégration des cimetières
(Saint-Denis)

Exclusion des kiosques
(Saint-Benoît)



ZOOM COMPARATIF SUR LES TACHES URBAINES 2017 & 2017 BIS



Exclusion des limites des zones
d'activités (Le Port)

Exclusion des serres
agricoles (Le Tampon)



COMPARAISON SUR LE CALCUL DE LA TACHE URBAINE



30 078 ha

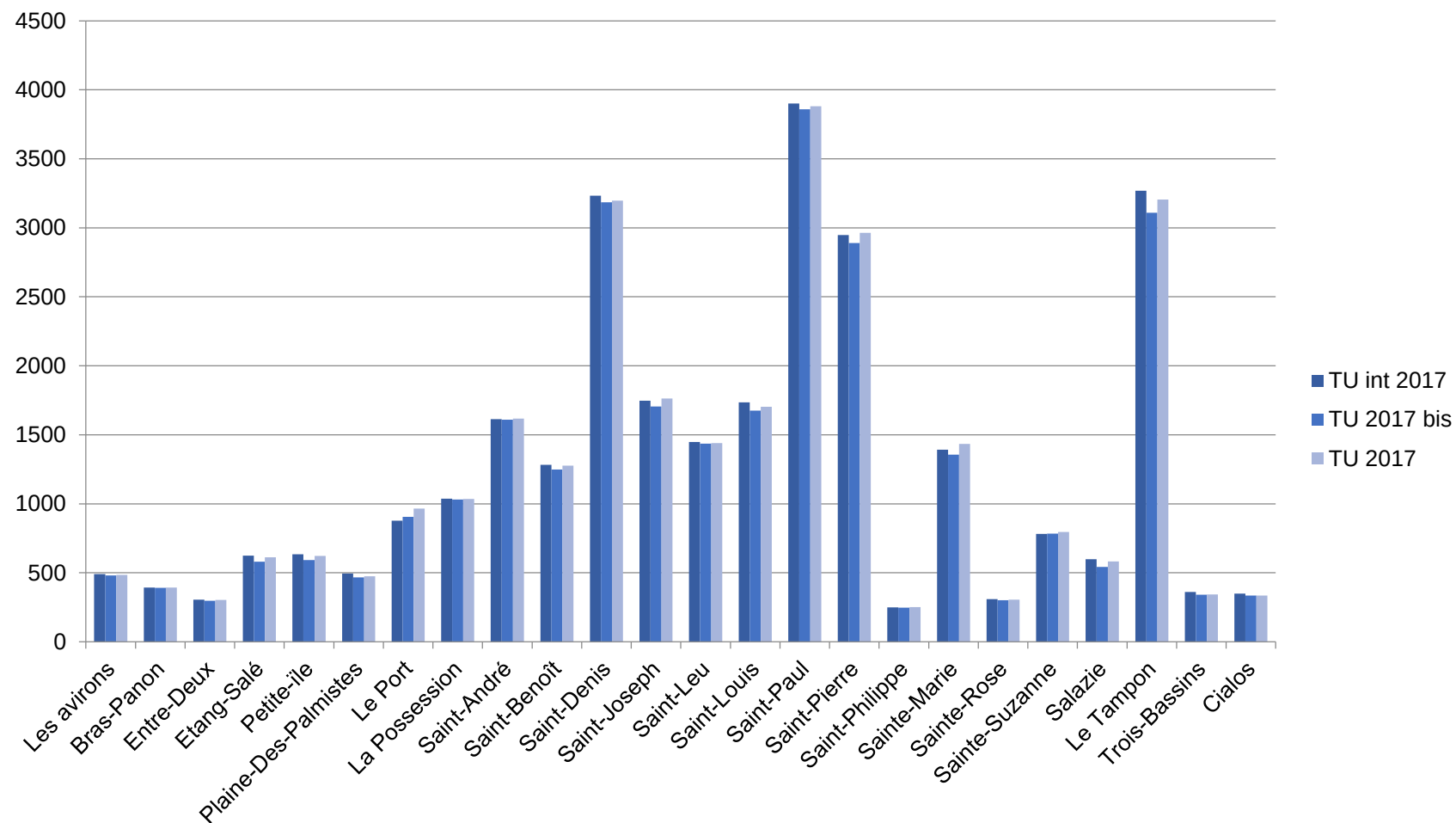
**au total pour la TU
intermédiaire 2017**

29 983 ha

**au total pour la TU
2017**

29 372 ha

**au total pour la TU
2017 bis**



EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE



Synthèse de l'évolution de l'étalement urbain à La Réunion					
Nom de la donnée	Année	Valeur (en ha)		Période d'évolution	Evolution
Etat 0 officiel	1997	21 601			
Etat 1 officiel	2003	24 766		1997 > 2003	527 ha/an
Etat 2 officiel	2008	27 380		2003 > 2008	522 ha/an
Changement de méthode					
	2008 calculé 2011	27 655			
Etat 3 officiel	2011	28 755		2008 calculé 2011 > 2011	366 ha/an
Changement de méthode : tache urbaine intermédiaire					
TU intermédiaire 2012	2013	29 441			
TU intermédiaire 2013	2014	29 557			
TU intermédiaire 2014	2015	29 661			
TU intermédiaire 2015	2016	29 794			
TU intermédiaire 2016	2017	29 919			
TU intermédiaire 2017	2018	30 078			
TU intermédiaire 2018	2019	30 242		2013 > 2019	133,5 ha/an
TU intermédiaire 2019	2020	30 384			
Proposition de méthodologie: nouvelle BD Topo					
Etat 4 officiel	2017	29 983			
Etat 4 Bis officiel	2017	29 372			



POUR ALLER PLUS LOIN

Des méthodologie différentes sur d'autres territoires:

- CERTU / CETE Nord-Picardie https://www.aurbse.org/wp-content/uploads/2017/12/AME1377_wrufi0.pdf
- HERAULT https://www.herault.gouv.fr/content/download/21054/156952/file/Methodologie_TU_Eur.pdf

Suppression des trous de toutes tailles
Buffer négatif de 20m
Réintégration des « trous » supprimés



Couches BD TOPO utilisées

- Bâti (indifférencié, remarquable et industriel)
- Serres agricoles
- Zone industrielle

Nature de surface d'activité BD TOPO non utilisée

- Terrain de sport (dont piscine)
- Surface route & Parking
- Cimetière
- Kiosque

Tache urbaine générée

- Tache urbaine
- Enveloppe urbaine
- Dent creuse
- Buffer non retenue dans la TU



L'OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN): QUEL LEVIER POUR PROTÉGER LES SOLS?

- Ces 30 dernières années, l'artificialisation des sols a conservé un rythme soutenu.
- **Le Plan Biodiversité** présenté par le Gouvernement le 4 juillet 2018 fixe un objectif de «**zéro artificialisation nette**» (ZAN)
- **Objectif / horizon 2050** : stabiliser l'enveloppe des surfaces artificialisées
- Pas de traduction législative pour le moment
- Les collectivités sont pour le moment invitées à fixer un objectif de maîtrise ou de réduction de l'artificialisation des sols compatibles avec la trajectoire nationale définie, à l'occasion de la révision de leurs documents d'urbanisme.
- Si la règle était confirmée au niveau législatif alors les SCoT devraient, au moment de leur révision, se mettre en compatibilité avec cette disposition *

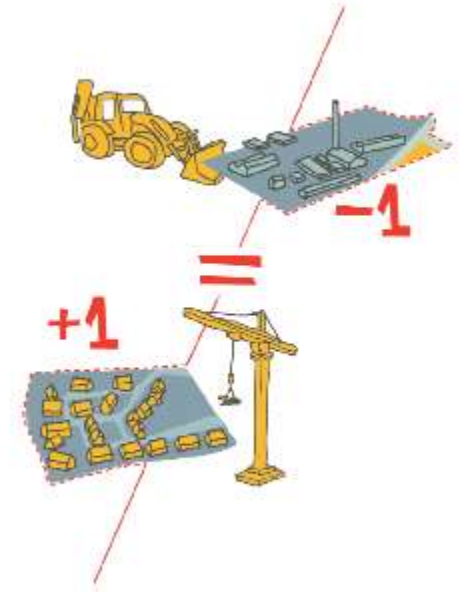
L'OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN): QUEL LEVIER POUR PROTÉGER LES SOLS?

➤ L'artificialisation nette, comment la mesurer?

- L'artificialisation nette est le résultat d'une soustraction théorique entre l'artificialisation brute (ce qui est nouvellement artificialisé) et les surfaces renaturées.

*Ex: territoire + 2ha en espaces agricoles en extension de TU
mais renaturation sur friche de 1 ha l'artificialisation nette du territoire = 1 ha*

- Un enjeu de mesure et de l'évaluation du phénomène car chaque base de données disponibles comporte des différences en terme d'échelle et de temporalité
- Le Plan Biodiversité fixe l'objectif de fournir des chiffres annuels, à une maille communale avec une méthode homogène sur le phénomène d'artificialisation
- **C'est pourquoi il a été mis en place un observatoire de l'artificialisation dès 2019**



L'OBSERVATOIRE DE L'ARTIFICIALISATION POUR REpondre A L'ENGAGEMENT DU PLAN BIODIVERSITÉ



Portail de
l'artificialisation des sols

Accessible

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>

L'observatoire de l'artificialisation

Cartofriches

Ressources sur les bases de données

Ressources documentaires



Les données au 1er janvier 2019

ACCÈS DIRECT A LA CARTE

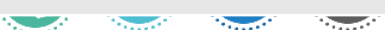
TELECHARGER LES DONNEES



MESURE DE L'ARTIFICIALISATION A L'AIDE DES FICHIERS FONCIERS (CEREMA)



L'artificialisation au sens des fichiers fonciers:

- Les Fichiers fonciers sont une base de données retraitée par le Cerema à partir des données «Mise à Jour de l'Information Cadastreale »
 - La base contient entre autre pour chaque parcelle la surface artificialisée & non artificialisée.
 - La méthode CEREMA consiste à calculer le **rythme d'artificialisation**, c'est-à-dire la surface des parcelles qui ont connu un **changement d'usage** dans l'année, en vue d'alimenter la trajectoire du « **Zéro artificialisation nette** ».
 - Des données téléchargeables sur le portail
 - Une méthode nationale, qui se positionne en complément de méthodes d'observation locales parfois mieux adaptées aux spécificités des territoires.
 - Cette méthode ne comptabilise pas les espaces non cadastrés
- 

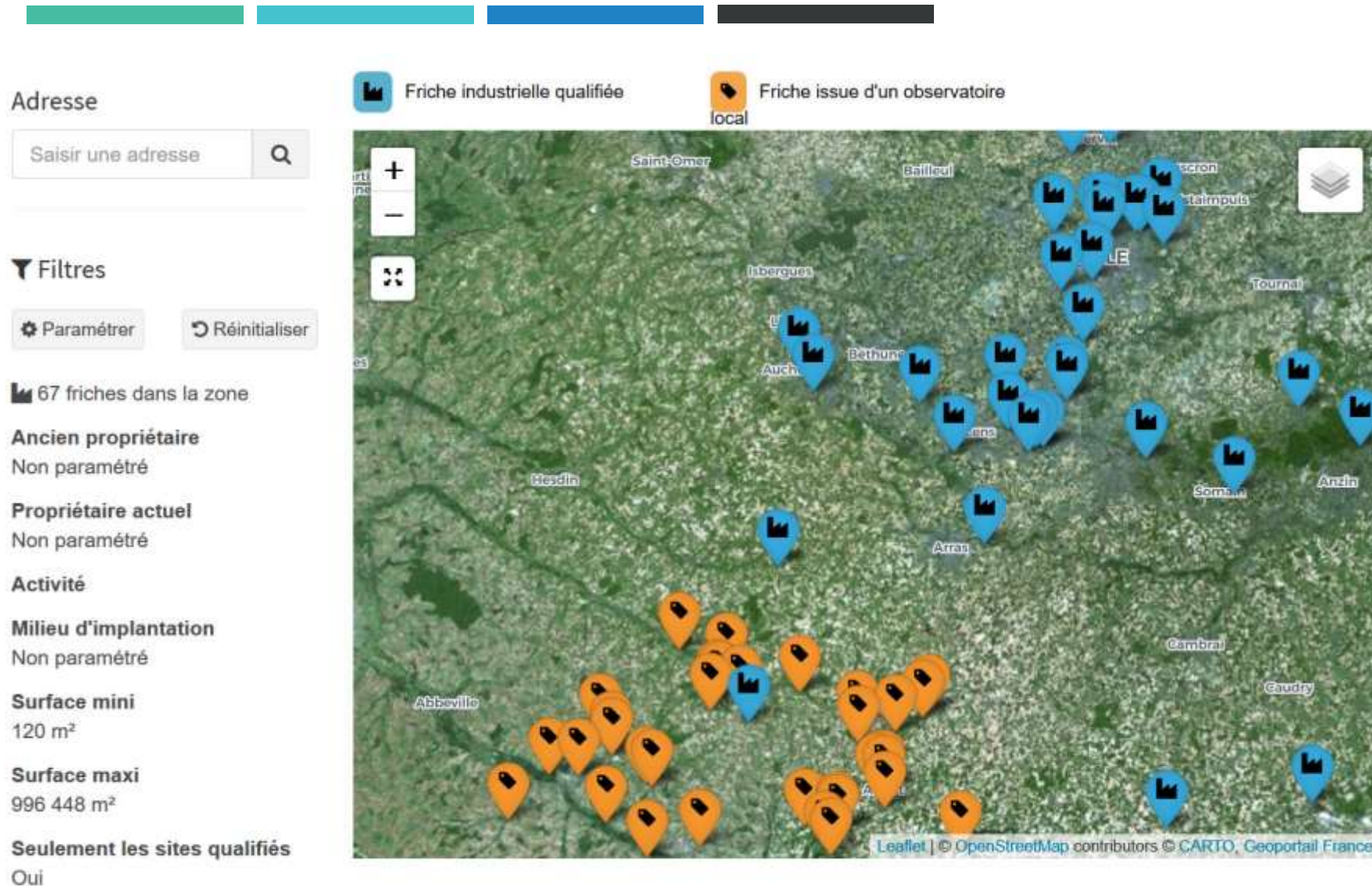
APPLICATION WEB CARTO FRICHES (CEREMA)



Cartofriches:

- Nouvelle application qui s'inscrit dans **l'objectif de zéro artificialisation nette**
- Afin de limiter l'étalement urbain, une solution est de **développer des projets sur d'anciens sites industriels, ou d'autres espaces désaffectés**
- Une application conçue pour recenser les friches (industrielles, commerciales, habitat, ect.) à partir des données BASIAS & BASOL
- **Objectif:** aider les collectivités et l'ensemble des porteurs de projets à les réutiliser et ainsi réduire l'artificialisation des sols.
- Une version beta en cours de test par les utilisateurs:
<https://cartofriches.cerema.fr>
- 1200 friches issus d'observatoires locaux

APPLICATION WEB CARTO FRICHES (CEREMA)



A La Réunion:

- Un premier recensement des friches urbaines **en cours** dans le cadre d'un cours pour les étudiants de L2 de l'université de La Réunion (laboratoire PIMENT)
- Possible mise en place d'un stage AGORAH – PIMENT sur le sujet en 2021 (confrontation recensement / base de donnée AGORAH)



DES OUTILS REGIONAUX POTENTIEL FONCIER : IDENTIFICATION PAR BASES DE DONNÉES



- Une cartographie des espaces encore libre d'urbanisation

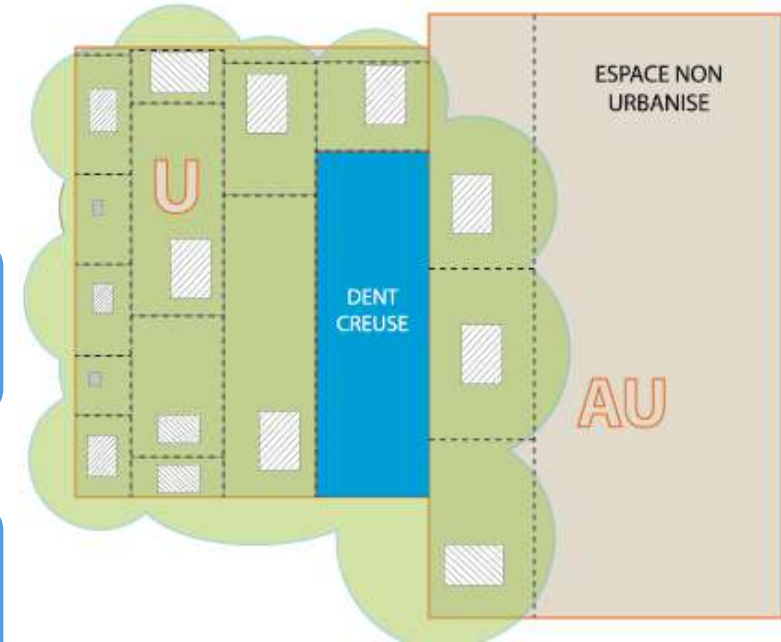
Méthode reproductible annuellement

- Données de références disponibles annuellement

Traitement SIG automatisé (chaîne de traitement) pour limiter l'erreur humaine

- A l'exception du contrôle qualité

Possibilité à chaque partenaire d'ajouter toute donnée de connaissance pour caractériser cette base de donnée brute.



**ENVELOPPE URBAINE
(TACHE URBAINE -
JANVIER 2020)**

➔ Disponibles en accès libre sur : <http://www.peigeo.re>

➔ Millésime 2017, 2018, 2019 et bientôt 2020



DES OUTILS REGIONAUX

POTENTIEL FONCIER : IDENTIFICATION PAR BASES DE DONNÉES

En 2020:

- Fusion des couches en une seule données
- Qualifaication plus fine des attributs du potentiel foncier

CARACTERISATION DES POTENTIELS FONCIERS



Ajout de critères qualitatifs :

Propriété publique/privée

Qualité de l'information en dents creuses (A,B, C)

Indivision

Emplacements réservés (2020)

SITADEL (2008 – 2018)

DVF (2013 – 2018)

QPLH (2018)

FFS (année de référence 2019)



DES OUTILS REGIONAUX POTENTIEL FONCIER



Les espaces identifiés comme "non urbanisés" ne signifient pas qu'ils sont effectivement urbanisables.

En effet, ce travail n'apporte aucune information sur le raccord de la parcelle aux réseaux d'eau ou d'électricité ni sur le système d'assainissement ou tout autre contrainte empêchant un aménagement opérationnel. Par conséquent, celui-ci ne peut pas se substituer à **un travail de terrain et à une expertise urbaine en lien avec les acteurs concernés.**



Ce travail s'appuie sur toutes les données disponibles et mises à jour de manière permanente sur l'ensemble du territoire de La Réunion. Dans le cadre d'une mise à jour en continu de cette base de données du foncier non urbanisé, **l'AGORAH pourra ajouter toute nouvelle donnée utile à la précision de ce travail.**

Utilisation des données du Groupe Etalement Urbain dans les travaux de l'AGORAH en 2020

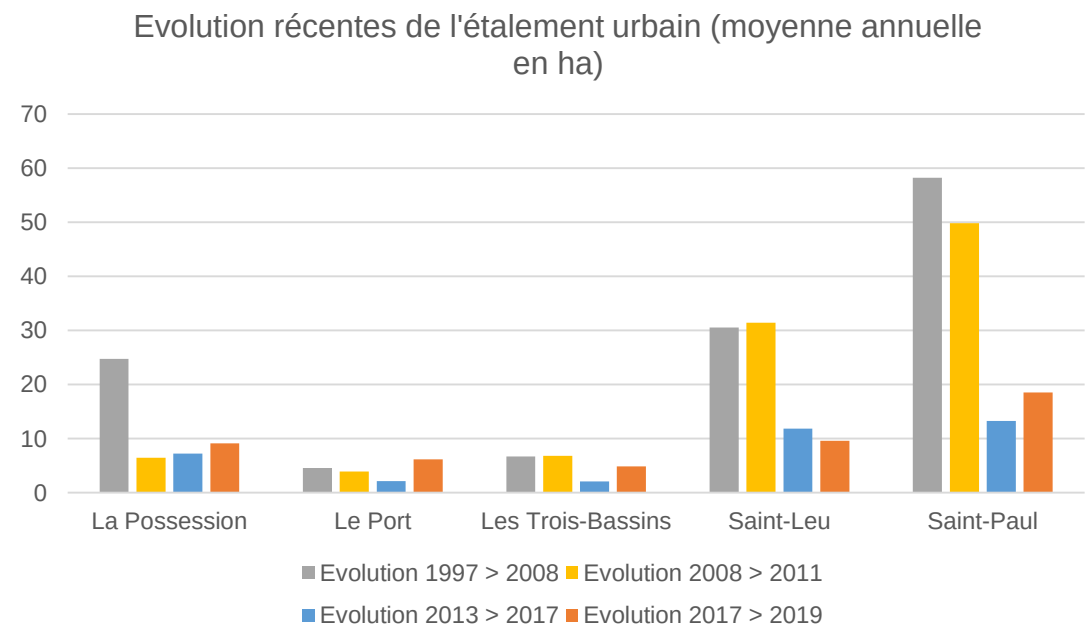


Observatoire SCOT TCO

TACHE URBAINE & FLUX D'ARTIFICIALISATION SUR LE TCO

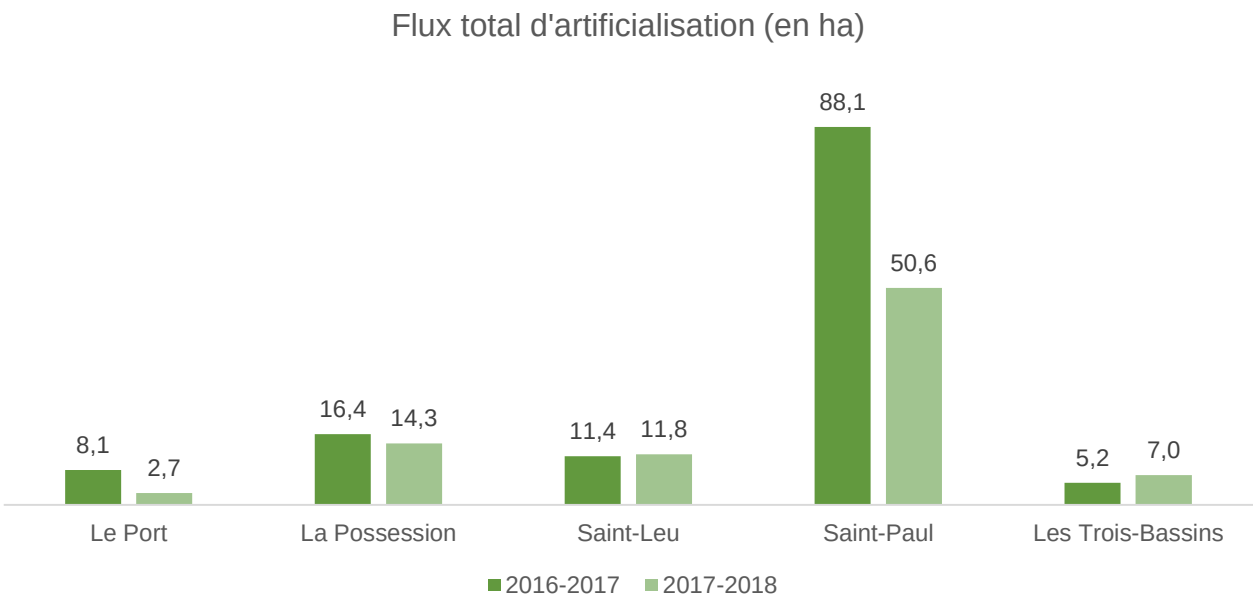


Etalement urbain de 2016 à 2019 sur le TCO



- Une reprise de l'étalement urbain sur le territoire depuis 2 ans (+48 ha / an entre 2017 & 2019)
- Analyse à nuancer au niveau communal: atténuation sur St-Leu et progression sur La Possession

Flux d'artificialisation 2016 – 2018 sur le territoire du TCO

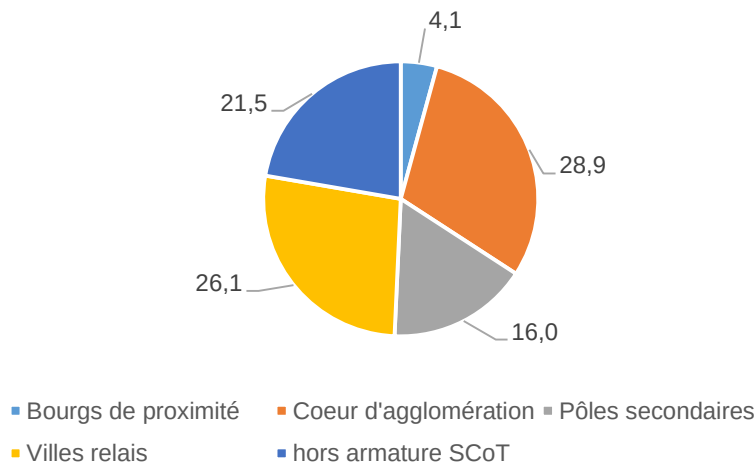


- Suivi annuel du flux d'artificialisation à l'échelle communale (NAF – surface artificialisé)
- 2017-2018 flux en nette diminution sur le TCO (2016-2017 + 129 ha et 2017-2018 +86 ha)
- Un effort de maîtrise sur la commune de St-Paul
- Augmentation des flux sur les communes de Saint-Leu et 3 Bassins



LOI ELAN & CARACTERISATION DES ESPACES URBAINS EN TRH

L'étalement urbain en valeur absolue depuis l'approbation du SCoT et jusqu'au 1er janvier 2019



2016-2018 -> Une proportion importante (environ $\frac{1}{4}$) de l'étalement urbain s'effectue en marge de l'armature du SCoT et/ou dans les territoires ruraux habités.

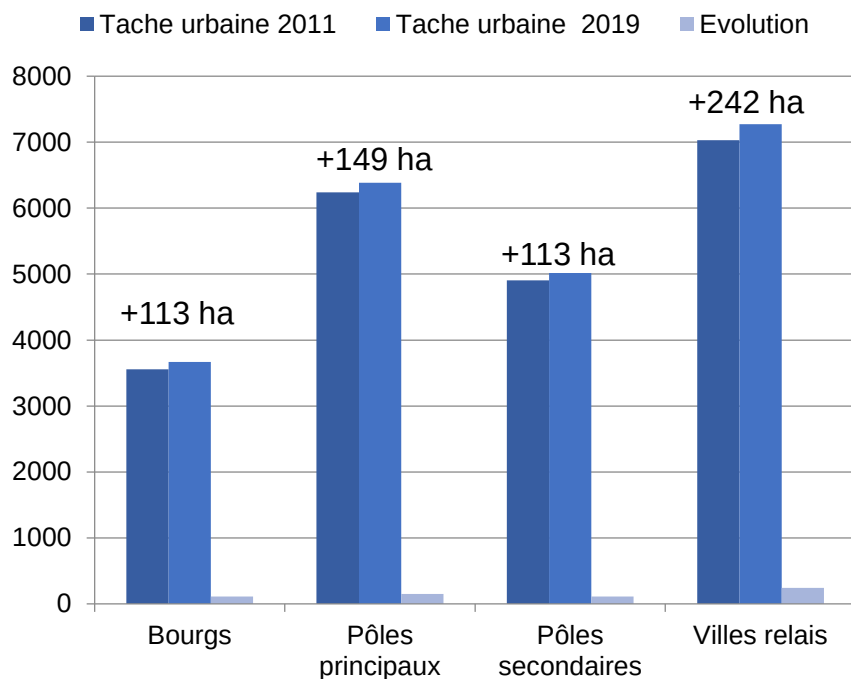
La loi littoral prévoyait que jusqu'alors que l'extension de l'urbanisation devait se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement

Loi ELAN – article 42 « dans les secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages identifiés par le SCOT et délimités par le PLU, des constructions et installations peuvent être autorisées à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics. Ces constructions et installations ne doivent toutefois pas avoir pour effet d'étendre le périmètre bâti»

Réflexion local en cours pour quantifier et qualifier les espaces urbanisés hors armature urbaine

Évaluation du Schéma d'Aménagement Régional

ÉVALUATION DU SAR: UNE SITUATION CONTRASTÉE SELON LES CENTRALITÉS



+ 1 487 ha de tache urbaine entre 2011 et 2019

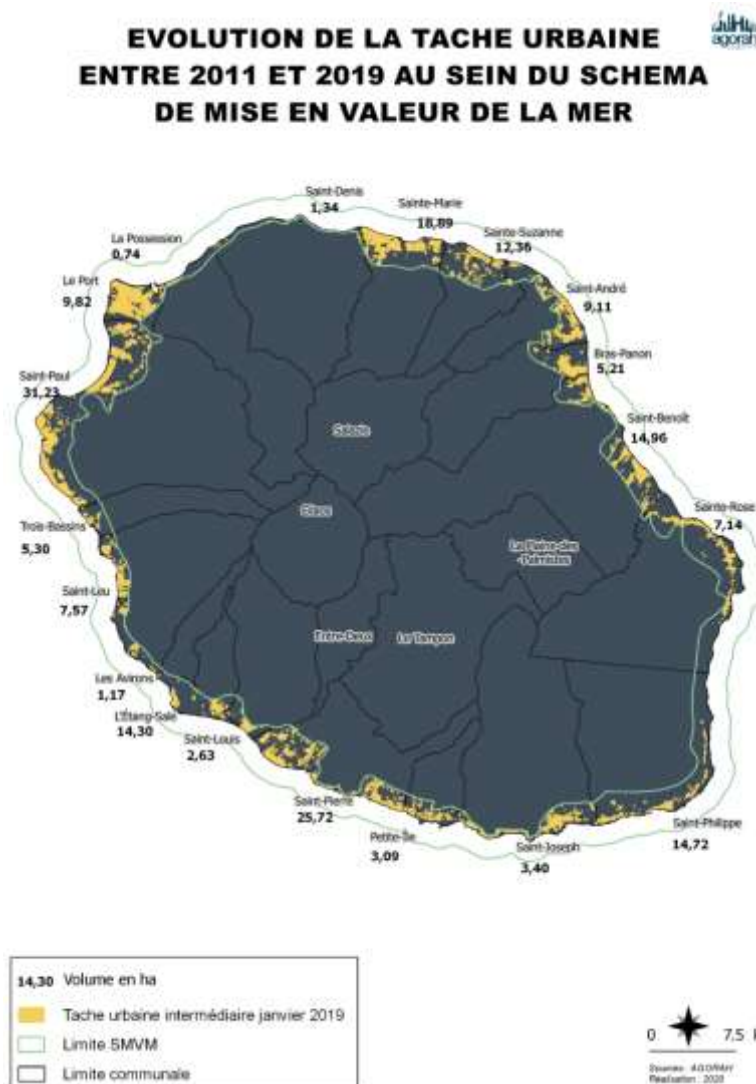
Une consommation d'espace **non homogène** sur le territoire

Les surfaces de la tache urbaine évoluent dans une plus grande proportion dans les communes plus rurales (**bourgs et villes relais**): Saint-Philippe, Plaine-Des-Palmistes, Entre-Deux et Trois-Bassins

Un prix du foncier plus attractif?

L'étalement urbain n'a pas lieu en priorité au sein des pôles principaux et secondaires

ÉVALUATION DU SAR: FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE EN SMVM



Les principaux pôles urbains existants sont situés sur le littoral

- Espaces urbanisés peu denses
- Villes peu ouvertes sur le littoral
- Une urbanisation qui tend à s'étendre

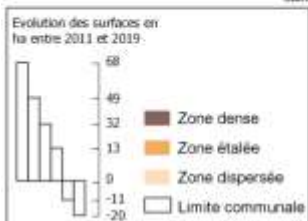
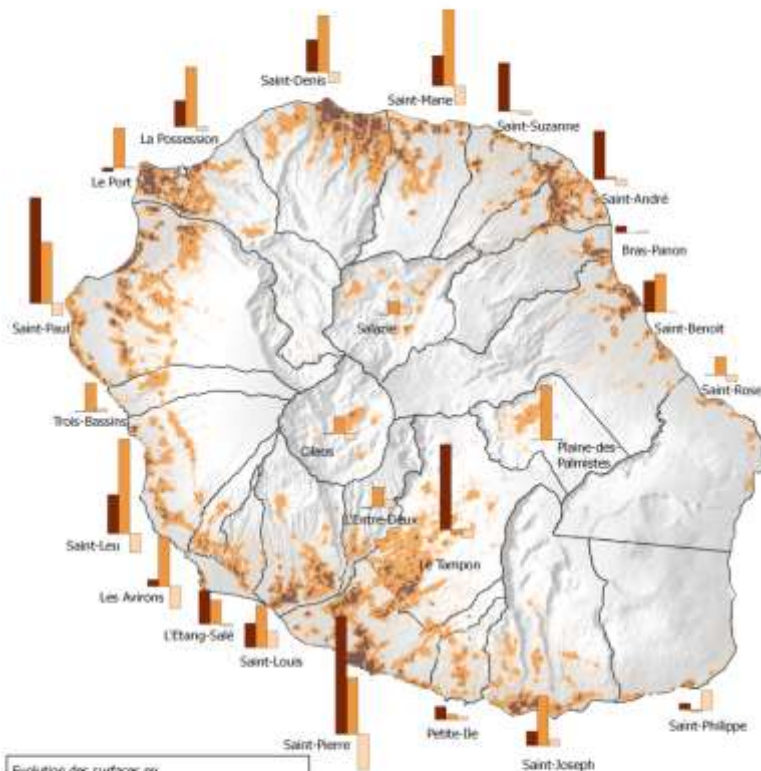
Une tache urbaine qui a augmenté de 189 ha au sein du Schéma de Mise en Valeur de La Mer entre 2011 & 2019.

6 542 ha en 2019 soit 8% de l'étalement urbain total.

Les territoires du TCO & de la CIVIS connaissent une évolution plus marquée

ÉVALUATION DU SAR: INDICATEUR DENSE, ETALÉ, DISPERSÉ

ÉVOLUTION DES ZONES DENSES, ETALÉES ET DISPERSÉES ENTRE 2011 ET 2019



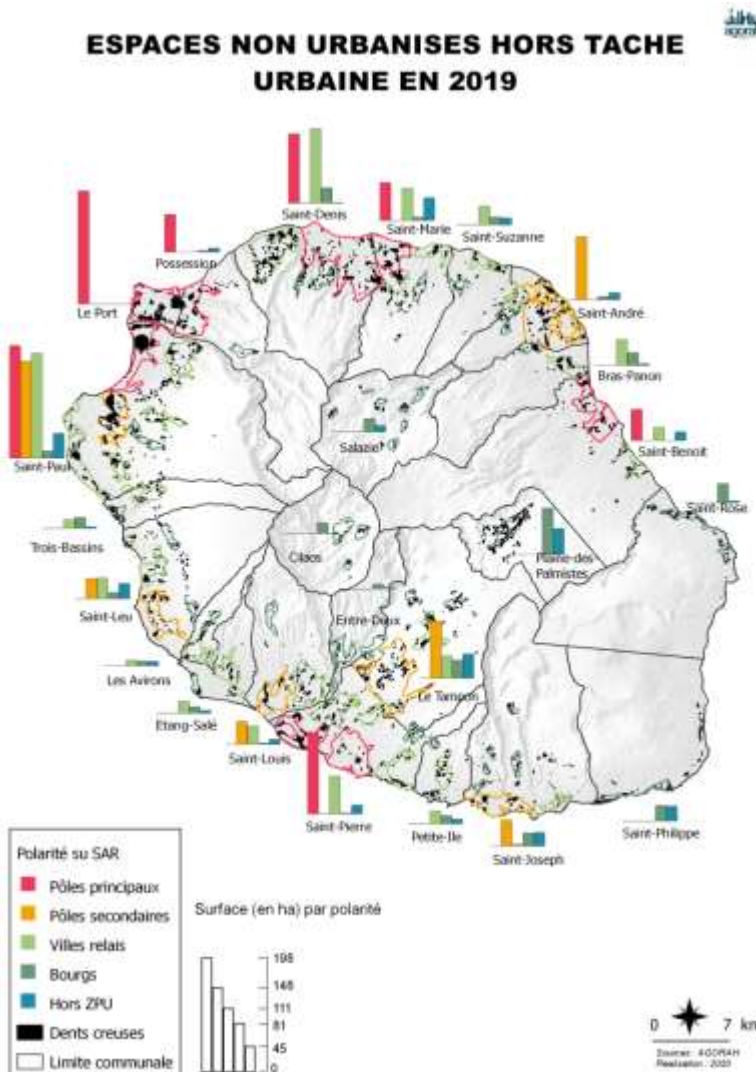
- 4-1 Espace urbain - Zone dense
- 4-2 Espace urbain - Zone étalée
- 4-3 Espace urbain - Zone dispersée

Indicateurs traduisant une densité « horizontale », une « compacité » du bâti qui ne prend pas en compte le nombre de logements. Il ne s'agit pas de **quantifier** mais de **qualifier** l'extension urbaine.

Dense : 6 001 ha
Étalé : 18 261 ha
Dispersé : 6 122 ha

Une densification effective des pôles principaux et secondaires et donc une tendance positive de densification du tissu urbain en lien avec les recommandations du SAR 2011.

ÉVALUATION DU SAR: POTENTIEL FONCIER



La raréfaction du foncier étant une réelle problématique à La Réunion, il s'agit ici de proposer un état des lieux des zones aujourd'hui non urbanisées et donc potentiellement constructibles.

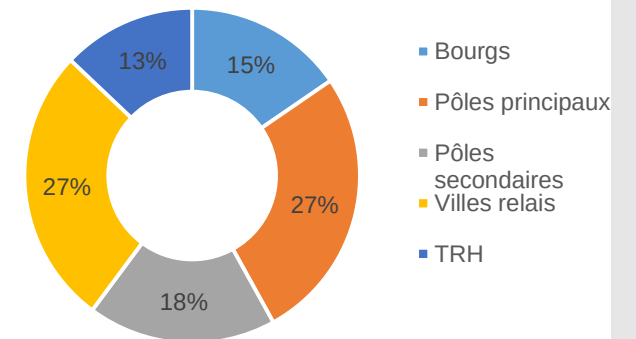
En 2019, les réserves foncières en U/AU hors du tissu urbain représentent **2 855 ha**

A l'échelle des centralités SAR, une répartition homogène

Les villes relais, les bourgs et les TRH abritent quasiment autant de réserves foncières que les pôles principaux et secondaires

598 ha en dents creuses (1,8% de la tache urbaine)

86 ha en dents creuses pour la commune du Tampon



VERS UN OBSERVATOIRE DU FONCIER

Afin de traduire de manière opérationnelle les objectifs du SAR:

Une nécessité de mettre en place **un programme d'actions foncières volontariste** fondé sur un projet du territoire permet d'optimiser les ressources foncières, en priorité dans les tissus existants et les dents creuses en mobilisant les outils existants (EPFR, conservatoire du littoral, SAFER, AGORAH)

La mise en place par les EPCI de **Plans d'Actions Foncière Intercommunaux** contribue à cet objectif

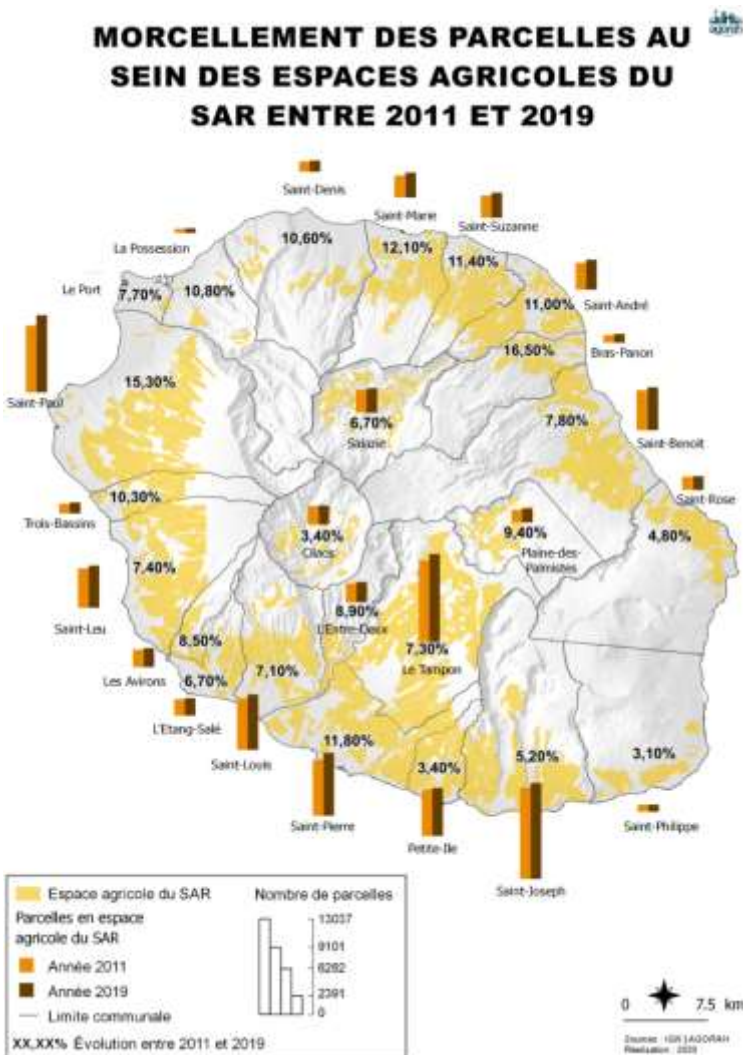
La collectivité dispose en effet d'une marge de manœuvre (conception, financier et juridique) plus accrue sur un foncier maîtrisé.

Des PAFI qui déclinent la méthode de mise en œuvre opérationnelle des objectifs fixés par le PLH.

Un engagement nécessaire des communes dans la mise en œuvre d'une politique d'**anticipation foncière**.

Vers un observatoire du foncier et de l'habitat

ÉVALUATION DU SAR: LE MORCELLEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE



Un autre aspect de l'artificialisation: le mitage

Les terres agricoles sont soumises à une pression foncière urbaine extrêmement forte

L'extension urbaine combinée à un mitage du territoire rural, lié à la diffusion de l'habitat individuel, menace de réduire sensiblement le potentiel des meilleures terres agricoles.

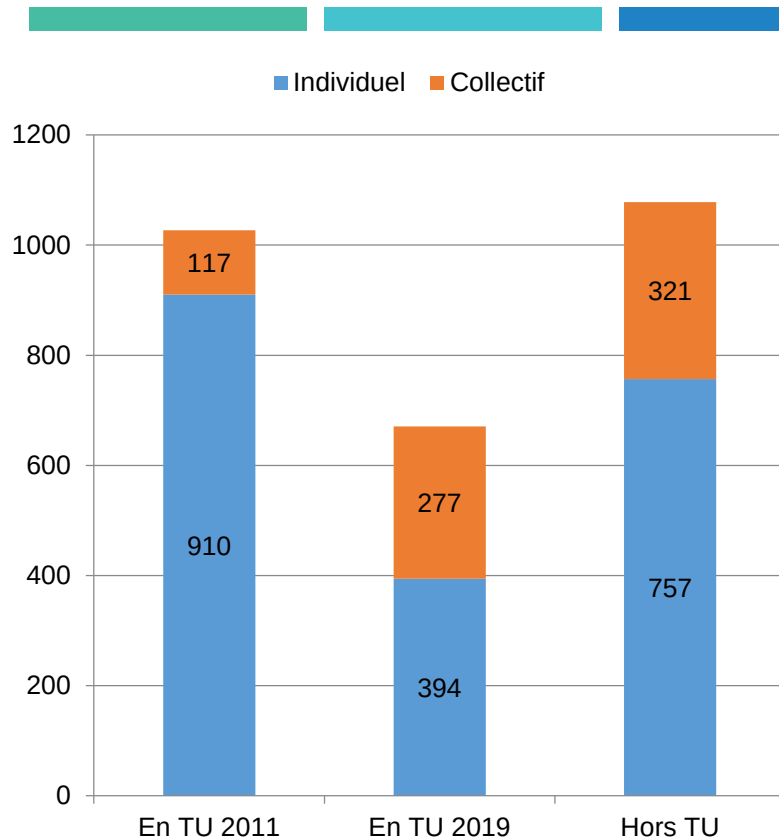
Diag Agripei 2030 « que le morcellement des parcelles, les situations d'indivision, et le faible niveau d'aménagement favorise la non-exploitation d'une parcelle et l'état de friche, pouvant entraîner l'arrêt de l'agriculture et/ou le mitage urbain. »

Un morcellement des parcelles plus important sur les communes du Nord de l'île

La situation des communes du Sud connaissent une relative stabilité



ÉVALUATION DU SAR: LE MITAGE



« Parmi l'ensemble des logements apparus dans les espaces agricoles du SAR entre 2011 et 2019, figurent 910 logements individuels qui sont localisés au sein de la tache urbaine 2011 » ;
« Parmi l'ensemble des logements apparus dans les espaces agricoles du SAR entre 2011 et 2019, figurent 277 logements collectifs qui sont localisés dans des zones de la tache urbaine qui se sont étendues entre 2011 et 2019 » ; « Parmi l'ensemble des logements apparus dans les espaces agricoles du SAR entre 2011 et 2019 figurent 757 logements individuels qui sont localisés en dehors de la tache urbaine ».

Un autre aspect de l'artificialisation: le mitage

L'idée de ce point sur les nouveaux logements est de proposer une lecture du phénomène de mitage

Cette figure fait ressortir l'existence d'un nombre conséquent de logements **en espace agricole du SAR** sur lequel est présente la tache urbaine.

Concernant le nombre de logement présent en tache urbaine en 2019 et non présent en tache urbaine en 2011, leur nombre a évolué de 417 logements. Il existe donc bien une dynamique d'extension urbaine sur la période d'étude.

En dehors de la tache urbaine se sont 1 078 logements qui contribuent potentiellement à l'accroissement futur du tissu urbain ou aux dynamiques de mitage.





MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Pour plus d'information : direction@agorah.com



LE MODE D'OCCUPATION DU SOL RÉUNION



Le MOS: une base de données géographique qui recense de manière exhaustive la couverture biophysique sur un territoire.

Pourquoi un MOS? Un besoin grandissant de données d'occupation du sol afin de mesurer les flux entre espaces naturels, terres agricoles & espaces artificialisés associée à de nouvelles contraintes réglementaires (loi ALUR, Grenelle 2, Plan biodiversité, ect.)

La démarche MOS Réunion:

- une convention cadre entre le Département, la Région Réunion & l'État est signée le 01/04/2020
- La production du millésime 2017 du MOS sur l'ensemble de la Réunion par photo-interprétation
- Une livraison prévue pour 2021

LE MODE D'OCCUPATION DU SOL RÉUNION



Les grands principes:

- Une ossature basée sur le réseau routier principal et le réseau ferré de la BD Topo
- Une partition continue du territoire (sans trous, superpositions entre polygones)
- Un codage de l'occupation du sol en 2 dimensions:
 - La couverture du sol: que voit-on? Exemple: une surface en eau
 - L'usage du sol: à quoi ça sert? Exemple: un bassin agricole
- Utilisation d'une nomenclature emboîtée en 25 postes
- Un seuil de saisie variable selon les objets

LE MODE D'OCCUPATION DU SOL RÉUNION



Une démarche participative avec les acteurs de l'aménagement du territoire:

- 3 ateliers thématiques IGN les 18 & 19 février 2020: urbain, agricole & naturel
- Des ateliers ayant pour but de présenter la démarche OCS GE et de présenter la nomenclature envisagée et de finaliser cette dernière
- Des ateliers permettant aux acteurs de faire des propositions sur cette nomenclature
- Différents souhaits d'ajustements sur la nomenclature et notamment:
 - Distinction des usages 2,3 et 5 en 4 postes : US2, US3, US5 et US235
 - Distinction de l'usage « Résidentiel individuel » (US5.1.1) et « Résidentiel Collectif » (US 5.1.2) de l'usage 5
 - Distinction des goyaviers de la classe « Autres formations arbustives » (CS2.1.2.5)
 - Distinction des cultures d'ananas de la couverture « Légumes et fruits » (CS2.2.1.4.5.6)

EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE DEPUIS 2011



30 384 ha
au total en 2020

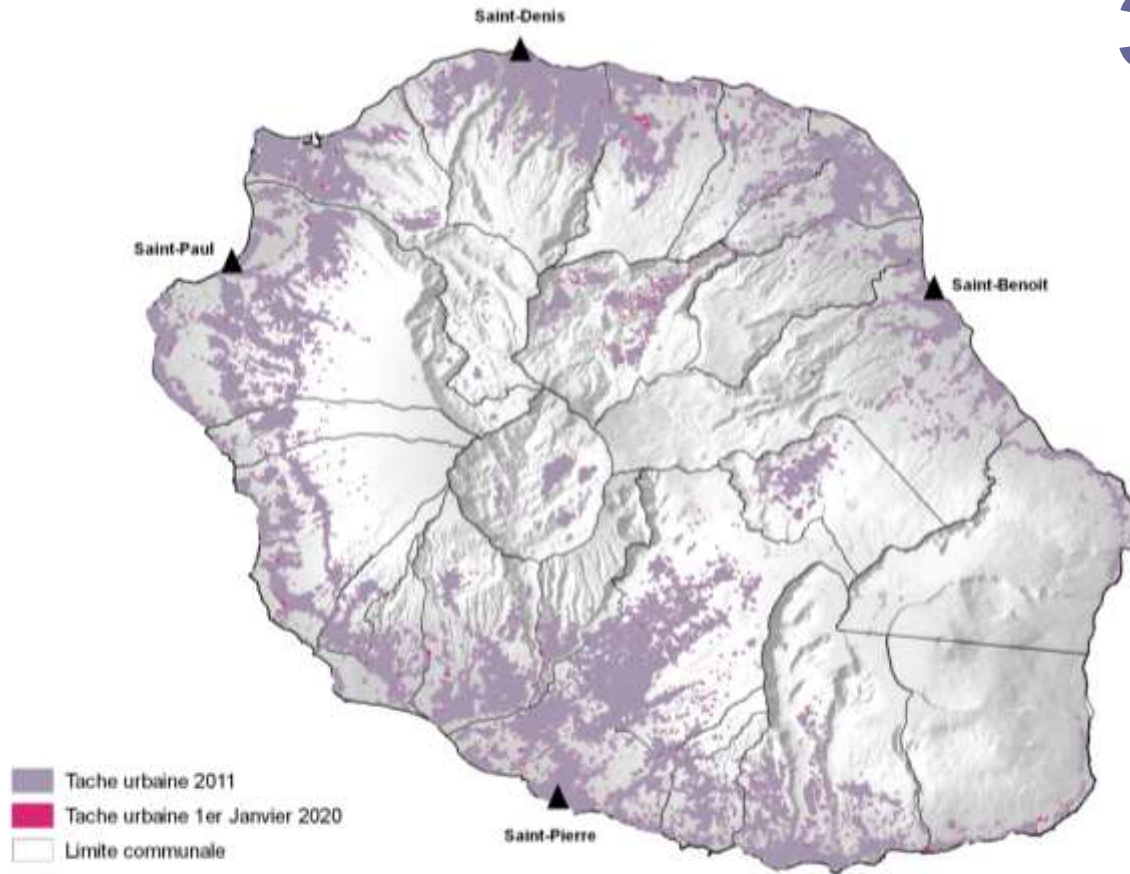
+ 142 ha
Entre 2019 et 2020

+ 163 ha
Entre 2018 et 2019

+ 159 ha
Entre 2017 et 2018

+ 125 ha
Entre 2016 et 2017

1 629 ha
supplémentaires entre
2011 et 2020



0 10 km

Source: IGN | AGORAH | DEAL
Réalisation: Novembre 2020

